

Au fait, celui qui m'a précédé, il y a à peine quelques instants, écrivait, dans une circulaire qu'il adressait il y a quelque temps à ses électeurs, que les députés ministériels ne devaient pas présenter d'amendement au comité, puisqu'on leur avait donné l'ordre d'appuyer le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il m'est inutile de parler plus longtemps car j'ai dit—et je le répète—que je ne vois pas la nécessité de légaliser l'homosexualité.

De plus, je voudrais inciter tous ceux qui, de l'autre côté, se sentent encore libres de s'unir à nous pour empêcher l'adoption d'une telle mesure. Je leur demande donc de se joindre à nos rangs, de s'opposer à ce que l'article 7 soit inclus dans la loi et de voter en faveur de l'amendement actuellement à l'étude.

[Traduction]

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je prends la parole simplement pour dire que j'appuie l'amendement qui supprimera cet article du bill C-150. Selon moi, l'article 7 répugne à la majorité des Canadiens. Les députés se rappellent que lors du débat à l'étape de la deuxième lecture le ministre a cherché à convaincre la Chambre du bien-fondé de son argument. Il n'est pas parvenu à me convaincre. Je n'arrive pas à comprendre comment il a été amené à présenter ces modifications au Code criminel. Je n'arrive pas à comprendre les pressions qu'il a subies. Selon moi, le ministre n'a pas le moindre argument à faire valoir en faveur de cet article du bill.

Je n'ai pas l'intention de discuter la question du point de vue juridique. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) en a traité et a prouvé de façon irréfutable que cette disposition ne devrait pas figurer dans le bill et qu'elle n'est pas nécessaire. Le député de Charlevoix (M. Asselin) s'est opposé fort éloquemment à l'inclusion de cette tranche du bill. Mon honorable ami de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) vient de terminer son exposé et de dire à la Chambre qu'il ne peut pas se résoudre à appuyer cette modification.

Tous ces arguments portent à croire qu'il n'y a pas la moindre raison de garder cet article dans le bill. Le député de York-Est (M. Otto) dans son exposé il y a quelques minutes a présenté de si piètres arguments que je me demande s'il a bien fait de prendre la parole, car il n'a convaincu personne. Aucun de ses propos n'a influencé le moins du monde quiconque à des idées claires à ce sujet.

Le ministre s'est trompé s'il croit avoir accru sa réputation en présentant cette modification au Code criminel concernant

[L'hon. M. Ricard.]

l'homosexualité, la bestialité, la sodomie et ainsi de suite, et en faisant légaliser ces comportements par la Chambre. Il est en train de ruiner sa réputation. Je le dis au ministre, sa réputation me touche. Il y a longtemps que nous sommes amis. Il passe une partie de son temps dans ma province. Mais il fait une erreur en se faisant l'instrument de ceux qui veulent faire adopter ce bill par la Chambre, car il sera évidemment adopté.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Flemming: Si le gouvernement croit améliorer ainsi son image, il se trompe également. Chacun des membres du gouvernement et chaque député se trompe aussi, en s'imaginant que sa réputation sera rehaussée s'il permet l'adoption d'un bill de ce genre. Si les députés se préoccupent de l'amélioration de la moralité générale des citoyens, ils voteront en faveur de l'amendement que nous envisageons pour éliminer l'article 7. Je pense que cet article sera adopté.

• (5.50 p.m.)

Je ne suis pas très heureux de penser qu'un groupe de 150 personnes ou plus aient pu être persuadées que c'est là une bonne chose pour les Canadiens. Cela me dépasse; je ne comprends pas comment on a réussi à le faire. Je ne distingue ici ni motifs, ni justification. Le ministre n'a pas encore prononcé de discours à la Chambre où il nous ait donné de bonnes raisons en faveur de l'embourgeoisement et de la légalisation de l'homosexualité. L'immense majorité des Canadiens seront écoeûrés quand ce bill sera adopté dans sa forme actuelle.

Je ne saurais approuver ce bill. Tout le monde le sait sans doute. Mais pour dissiper les doutes qui pourraient subsister dans l'esprit de quelqu'un quant à mon attitude, je proclame que j'appuie la suppression de l'article qui veut rendre respectable et légale une chose qui aurait pour effet de détruire, de restreindre, de réduire le sens moral des Canadiens. Ce n'est pas une bonne chose.

J'ai dit il y a un instant que le ministre n'avait pas justifié la présentation de ce bill à la Chambre. Je ne veux pas parler du bill en entier, mais de cet article seulement. Notre parti a demandé, par l'intermédiaire de son porte-parole, que le bill soit divisé afin que les députés puissent exprimer leur approbation à l'égard des articles qu'ils approuvent et leur désapprobation à l'égard de ceux qui leur répugnent. On a refusé. Me direz-vous, monsieur l'Orateur—et je suis sûr que si vous le pouviez, vous me diriez que vous ne le